

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 02 MARS 2016

L'an deux mil seize, le deux mars à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de **Orthevielle** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier MOUSTIÉ, Maire.

Présents : MM MOUSTIÉ Didier ; FORTASSIER Christian ; GIMENEZ Séverine ; PASCOUAU Bruno ; LATAILLADE Hervé ; ROBERT Guy ; ALLEMANDOU Olivier ; BERNARD Jean-Eudes ; DULUCQ Jean-Marc ; LABORDE Sandrine ; SUZAN Audrey.

Absents : DUBOUÉ Isabelle, LIGNAU Sandra, SOULU Sabine ; DEMANGEON Xavier.

Procurations : DUBOUÉ Isabelle à MOUSTIÉ Didier ; LORDON Sandra à GIMENEZ Séverine ; DEMANGEON Xavier à FORTASSIER Christian.

Secrétaire : GIMENEZ Séverine.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION EN DATE DU 14 DECEMBRE 2015.

Le compte-rendu n'appelant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité.

2°) ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX ACCESSIBILITE DE L'ECOLE, DE LA GARDERIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Examen des Offres en date du 18 décembre 2015,

Vu le dossier de mise en concurrence du marché à procédure adaptée,

M. le Maire expose à l'Assemblée que les travaux de mise en conformité de l'Ecole Primaire, de la garderie et de la salle polyvalente ont nécessité la mise en place de formalités relatives aux marchés publics respectant les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence de procédure.

La procédure adaptée a été retenue selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Au terme des négociations conduites dans le respect du principe d'égalité de traitements de tous les candidats, elle a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	TOTAL H.T.	TOTAL TTC
N° 1 Maçonnerie Gros-Oeuvre	Ent. BTPS – BAYONNE (64)	30 347,00 €	36 416,40 €
N° 2 Plâtrerie-Isolation	Ent. BATIBAT – Serres-Castet (64)	3 990,00 €	4 788,00 €
N° 3 Parois stratifiées	Ent. France EQUIPEMENT RIOZ (70)	4 562,21 €	5 474,65 €
N° 4 Carrelage - Faïence	Ent. PAU SOLS SOUPLES Serres-Castet (64)	7 457,48 €	8 948,98 €
N° 5 Menuiserie Bois et Alu	Ent. SANGLA – ORTHEVIELLE (40)	8 403,92 €	10 084,70 €
N° 6 - Serrurerie	Ent. GOUDARD - ORTHEVIELLE	6 424,00 €	7 708,80 €
N° 7 – Plomberie - Sanitaire	Ent. COMETS – PORT-DE-LANNE	9 397,00 €	11 276,40 €
N° 8 - Electricité	Ent. LAFOURCADE – PEYREHORADE (40)	15 137,00 €	18 164,40 €
N° 9 - Peinture	Ent. PENE – ARSAGUE (40)	3 120,87 €	3 745,04 €
TOTAL		88 839,48 €	106 607,37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de ces travaux ;
- décide de retenir les entreprises sus-nommées aux conditions fixées ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la conclusion et la signature des contrats à intervenir ;
- accepte le plan de financement (emprunt et autofinancement) ;
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

3°) RESEAU DP – AMENAGEMENT COLLECTIF PUBLIC – LOTISSEMENT « Les Hauts de Monein » - 1^{ère} Tranche – Devis du Sydec

M. le Maire présente à l'Assemblée l'étude concernant le réseau DP aménagement collectif public du lotissement communal « Les Hauts de Monein » - 1^{ère} Tranche, avec le plan de financement suivant :

RESEAU DP AMENAGEMENT COLLECTIF PUBLIC **Alimentation électrique réseau HTA**

- Génie civil en terrain naturel sur 64 mètres,
- Génie civil sous accotement sur 2 mètres,
- Génie civil sous chaussée sur 7 mètres + réfection revêtement enrobé à chaud sur 4 m²,
- Création de 159 mètres de réseau souterrain Moyenne Tension pour alimentation du poste de transformation en coupure d'artère,
- Confection de 2 boîtes de jonction pour raccordement sur le réseau souterrain existant,
- Fourniture, pose et raccordement d'un poste de transformation PAC 3UF + cellules 2I+P, équipé d'un transformateur 400 KVA (peinture RAL6003).

Montant Estimatif TTC	52 058 €
TVA pré financée par le Sydec	8 147 €
Montant HT	43 911 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	17 564 €
Participation communale	26 347 €

RESEAU DP AMENAGEMENT COLLECTIF PUBLIC **Desserte électrique réseau Basse Tension**

- Génie civil en terrain naturel sur 678 mètres,
- Génie civil sous chaussée sur 100 mètres,
- Création de 696 mètres de réseau souterrain basse tension en câbles des sections 150 mm² (387 ml) et 240 mm² (309 ml),
- Fourniture, pose et raccordement de 12 coffrets RMBT,
- Fourniture et déroulage de 385 mètres de câble de section 35 mm²,
- Fourniture, pose et raccordement de 18 coffrets CIBE mono.

Montant Estimatif TTC	70 058 €
TVA pré financée par le Sydec	10 964 €
Montant HT	59 094 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	23 637 €
Participation communale	35 456 €

RESEAU DP AMENAGEMENT COLLECTIF PUBLIC **Prestations ERDF sur réseau HTA**

- Mise en place de 2 groupes électrogènes.

Montant Estimatif TTC	4 793 €
TVA pré financée par le Sydec	750 €
Montant HT	4 043 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	1 617 €

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL LOTISSEMENT

- Génie civil en terrain naturel sur 12 mètres,
- Génie civil sous trottoir ou chaussée sur 107 mètres,
- Fourniture et pose de 897 mètres de fourreaux Ø63 mm + 854 mètres de câblette de terre en cuivre 25 mm²,

Nota : La pose des ensembles d'éclairage public + de la commande d'éclairage + le déroulage des câbles font l'objet d'un autre devis (travaux différés).

Montant Estimatif TTC	11 883 €
TVA	1 860 €
Montant HT	10 023 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	6 615 €
Participation communale	5 268 €

GENIE CIVIL COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Génie civil en terrain naturel sur 141 mètres,
- Génie civil sous accotement sur 81 mètres,
- Génie civil sous chaussée sur 103 mètres,
- Fourniture et pose de 3 274 mètres de fourreaux Ø42/45, de 6 chambres de tirage L2T et de 30 regards pavillonnaires 30x30.

Montant Estimatif TTC	21 982 €
TVA	3 440 €
Montant HT	18 542 €
Subventions apportées par :	
Participation communale fonds libre	21 983 €

RECAPITULATIF

Montant Estimatif TTC	160 773 €
TVA	25 160 €
Montant HT	135 613 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	49 434 €

PARTICIPATION COMMUNALE TOTALE **91 478 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le projet et le plan de financement ci-dessus ;
- ▶ Dit que la commune remboursera au SYDEC la participation communale sur fonds libres.

4°) ECLAIRAGE PUBLIC RURAL – LOTISSEMENT « Les Hauts de Monein » - Devis du SYDEC

M. le Maire présente à l'Assemblée l'étude concernant l'éclairage public du lotissement communal « Les Hauts de Monein » - 1^{ère} Tranche, avec le plan de financement suivant :

- Fourniture et déroulage de 757 mètres de câble d'éclairage public de section 10 mm²,
- Fourniture, pose et raccordement d'une armoire de commande d'éclairage public équipée d'une horloge astronomique RADIOLITE,
- Fourniture, pose et raccordement de 21 candélabres cylindro-coniques en acier galvanisé thermolaqué RAL 5008 de hauteur 4 mètres, équipés de luminaires ALURA LED.

Montant Estimatif TTC	46 054 €
TVA pré financée par le Sydec	7 207 €
Montant HT	38 847 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	25 639 €
Participation communale	20 415 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le projet et le plan de financement ci-dessus ;
- ▶ Dit que la commune remboursera au SYDEC la participation communale sur fonds libres.

5°) ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE SERVICES COMMUNS POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE

Par délibération en date du 22 décembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe a approuvé l'actualisation de la convention du service commun TAP en date du 22 novembre 2013 avec l'intégration de l'activité ludothèque et le prêt de tablettes numériques (gratuit).

M. le Maire fait part à l'assemblée de la modification de l'article 4 : Prise en charge financière – Remboursement qui stipule :

- Le coût des services communs est évalué de la manière suivante :
 - 1) Coût horaire des agents concernés ;
 - 2) Frais de location des tablettes et achats de matériels pédagogiques

Annuellement, la Communauté de Communes fait un état de frais associés aux services communs et les répartit de la manière suivante :

- 50% du coût du service facturé au prorata de la population municipale ;
- 50 % du coût du service facturé sur la base du % d'utilisation du service par la commune.

Annuellement, le conseil communautaire pourra prendre la décision de facturer ou pas les sommes qui seront associées à ce service commun en fonction des ressources qui pourront lui être affectées notamment le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal).

Après examen et débat, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'actualisation de la convention (jointe en annexe) d'organisation de services communs pour le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires à établir entre la Communauté des Communes du pays d'Orthe et la Commune d'ORTHEVIELLE avec l'intégration de l'activité ludothèque et le prêt de tablettes numériques ainsi que la modification des modalités financières.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.

6°) AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire rappelle la convention d'adhésion au service médecine du Centre de Gestion des Landes en date du 13 avril 2015 pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il donne connaissance aux membres présents d'un avenant à cette convention fixant le montant annuel de la participation due par la collectivité à 71,50 € par agent au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion et autorise Monsieur le Maire à le signer.

7°) EVALUATION DU PERSONNEL COMMUNAL – ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la Fonction Publique.

Ce dispositif concerne tous les fonctionnaires de la collectivité et s'applique obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015.

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel sont fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014.

Il précise que les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité ont été déterminés par le Centre de Gestion et entérinés par le Comité Technique Paritaire et portent notamment sur :

- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités d'exécution ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement, le cas échéant, à exercer les fonctions d'un niveau supérieur.

Il présente l'organigramme fonctionnel qui a reçu l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 février 2016 (collège des représentants du personnel et des collectivités) et il appartient à chaque collectivité de le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'adopter** l'organigramme fonctionnel proposé.

8°) QUESTIONS DIVERSES

◇ M. le Maire fait part des remerciements de Barbara SUZAN et Marc DACHARY pour le cadeau de naissance des membres du conseil Municipal à l'occasion de la naissance de leur fils Luka ainsi que de l'invitation à la cérémonie et à l'apéritif de leur mariage prévu le 27 août 2016.

◇ Plan communal de sauvegarde : présentation des fiches de travail par le Centre de Gestion le 14 mars 2016 à 15H30 aux responsables du dossier : Didier Moustié, Christian Fortassier, Séverine Gimenez, Guy Robert.

◇ Communication courrier pour un projet de boulangerie et d'un gîte : diriger l'intéressé vers la communauté de communes qui détient la compétence développement économique.

◇ Desserte gaz : courrier du Sydec informant de l'interruption de la Délégation de Service Public par manque d'offre.

◇ Suite à la visite sur site de la société d'économie mixte locale ENERLANDES le 8 janvier 2016 pour étudier la faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente, les conditions semblent à première vue peu favorables pour trouver un équilibre pour un projet photovoltaïque au vu d'une part de l'orientation Ouest et la pente du bâtiment qui ne sont pas optimales pour la productivité de la centrale et du coût de la rénovation de la toiture comprenant le désamiantage, le traitement de l'amiante, la couverture en bac acier d'autre part.

◇ Rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale ce jour : au vu de l'augmentation des effectifs, l'ouverture d'une classe à la rentrée scolaire 2016-2017 est envisagée.

◇ Christian Fortassier rend compte du R.V. avec le Sydec pour l'installation de l'armoire contenant le répartiteur numérique nécessaire à l'optimisation du débit. Une réflexion se porte sur le carrefour de la Route de Libarey. Elle sera installée au cours du 1^{er} semestre 2016 pour une mise en service effective en 2017.

Travaux de la commission voirie de la CCPO retenus en 2016 : Rue de la Fontaine et Place Pampara.

◇ Orientations budgétaires CCPO : jeudi 17 mars 2016 à Orist.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 35.

PRESENTS

M. Didier MOUSTIÉ

M. Christian FORTASSIER

Mme Séverine GIMENEZ

M. Bruno PASCOUAU

M. Hervé LATAILLADE

M. Guy ROBERT

Mme Sandrine LABORDE

M. Jean-Eudes BERNARD

M. Olivier ALLEMANDOU

M. Jean-Marc DULUCQ

Mme Audrey SUZAN